

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D250011CCAS
Séance du 3 avril 2025 à 18 heures 30

Ce jour d'hui le trois avril de l'an deux mille vingt-cinq à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 24/03/2025

Date d'Affichage
Le 25/03/2025

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 08/04/2025

Présents :

Membres élus : Gérard POUJADE, Maire, Président du CCAS

Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Sophie ESCORISA
GRIMAUD, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CAMEL, Anne-Laure GRILLOT, Gérard HERNANDEZ,
Françoise HURET, Boualem MEGUENNI

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Nombre de Conseillers : 13 | Abstentions : 0 |
| Présents : 11 | Vote pour : 11 |
| Votants : 11 | Vote contre : 0 |

Absents excusés : Michel CUPOLI, Christiane FOULQUIER,

Absent :

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : Secours aux particuliers – Situation n°2

La Vice-Présidente présente au Conseil d'Administration, la situation difficile dans laquelle se trouve
Mme [redacted] domiciliée sur la commune

Le Conseil d'administration du CCAS après avoir étudié sa situation décide de l'aider au paiement de
sa dette d'eau envers VEOLIA qui s'élève à 394,92 €.

- ✓ Fixe le montant de l'aide à : **200 €**
Cette somme sera réglée directement à VEOLIA par virement bancaire sur présentation
de la facture.

Certifié conforme au Registre

Fait au SEQUESTRE le 3 avril 2025



Le Président,
Gérard POUJADE

La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à
compter de sa transmission en Préfecture ou de sa
publication /notification.